

ARRETE DU MAIRE

MIS SUR LE SITE DE
LA COMMUNE
LE 14/06/2023



**Interdisant la circulation rue et la place du Lt Lespagnol
« Fête de la musique 2023 »
Du 21/06/2023 à 14h00 au 22/06/2023 à 2h00**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité durant la manifestation de la fête de la musique d'interdire la circulation des véhicules rue et place du Lt Lespagnol.

ARRETE

Article 1 Du mercredi 21 juin 2023 à 14h00 jusqu'au jeudi 22 juin 2023 à 2h00, la circulation des véhicules sont interdits place et rue du Lt Lespagnol, sur le tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue des Serruriers.

Article 2 Des véhicules du service technique et des barrières seront mis en entrave de part et d'autre de la chaussée. La déviation de la circulation se fera par la rue de l'Eglise, et par la rue de l'Ecole.

Article 3 Les services techniques de la ville de Holtzheim sont chargés de mettre en place la signalisation rue du Lt Lespagnol. L'évènement est organisé par la commune de Holtzheim et sous la responsabilité de Madame le Maire.

Article 4 Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Services Techniques
- CTS et CTBR
- Pompiers
- Affichage

Holtzheim le 9 juin 2023
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

